

# BACCALAUREAT GENERAL

## LATIN

### SERIE L

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

**L'usage des calculatrices est interdit pour cette épreuve.**

**L'usage du dictionnaire latin-français est autorisé.**

## TEXTE

## La défaite des Aduatuques

*Lors de la seconde année de guerre, César affronte les Belges, et parmi eux, le peuple des Nerviens, qu'il défait lourdement mais traite avec clémence. Alors César se tourne vers une tribu voisine qu'il commence à assiéger avec une grosse machine de guerre.*

31 Ubi vero moveri et adpropinquare muris viderunt, nova atque inusitata specie commoti legatos ad Caesarem de pace miserunt, qui ad hunc modum locuti : non se existimare Romanos sine ope deorum bellum gerere, qui tantae altitudinis machinationes tanta celeritate promovere possent, se suaque omnia eorum potestati permittere dixerunt. Unum petere ac deprecari : si forte pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audirent, statuisset Aduatucos esse conservandos, ne se armis despoliaret. Sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suae virtuti invidere, a quibus se defendere traditis armis non possent. Sibi praestare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati quam ab iis per cruciatum interfici, inter quos dominari consuissent.

32 Ad haec Caesar respondit : « Se magis consuetudine sua quam merito eorum civitatem conservaturum, si prius quam murum aries attigisset, se dedidissent ; sed deditiois nullam esse condicionem nisi armis traditis. Se id quod in Nervii fecisset facturum, finitimisque imperaturum ne quam dediticiis populi Romani injuriam inferrent. » Qua re renunciata ad suos, quae imperarentur facere dixerunt. Armorum magna magnitudine de muro in fossam quae erat ante oppidum, jacta, sic ut prope summam muri aggerisque altitudinem acervi armorum adaequarent, et tamen circiter parte tertia, ut postea perspectum est, celata atque in oppido retenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

33 Sub vesperum Caesar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani a militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito, ut intellectum est, consilio, quod, deditioe facta, nostros praesidia deducturos aut denique indiligentius servaturos crediderant, partim cum iis quae retinuerant et celaverant armis, partim scutis ex cortice factis aut viminibus intextis, quae subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repentino ex oppido eruptionem fecerunt.

{Celeriter, ut ante Caesar imperaverat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est, pugnatumque ab hostibus ita acriter est, ut a viris fortibus, in extrema spe salutis, iniquo loco contra eos qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, cum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum milibus quattuor, reliqui in oppidum rejecti sunt.} Postridie ejus diei, refractis portis, cum jam defenderet nemo, atque intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Caesar vendidit. Ab iis qui emerant capitum numerus ad eum relatus est milium quinquaginta trium.

César, *La guerre des Gaules, Livre II, 31-33*

31 Mais, dès qu'ils la virent se mouvoir et s'approcher de leurs murailles, frappés de ce spectacle nouveau et inconnu, ils envoyèrent à César, pour traiter de la paix, des députés qui lui dirent : « Nous ne doutons plus que les Romains ne fassent la guerre avec l'assistance des dieux, puisqu'ils peuvent ébranler avec tant de promptitude de si hautes machines pour combattre de près ; nous remettons entre leurs mains nos personnes et nos biens. Nous ne demandons, nous n'implorons qu'une grâce. Si la clémence et la douceur de César, que nous avons entendu vanter, le portent à nous laisser la vie, qu'il ne nous dépouille pas de nos armes ; tous nos voisins sont des ennemis jaloux de notre courage ; comment, si nous livrons nos armes, pourrions-nous nous défendre contre eux ? Nous préférons, si tel doit être notre sort, souffrir tout du peuple romain que dépérir au milieu des supplices, par les mains de ceux dont nous avons été longtemps les maîtres ».

32 César répondit que « sa clémence habituelle, plutôt que leur conduite, l'engageait à conserver leur nation, s'ils se rendaient avant que le bélier eût touché leur mur ; mais que la reddition était conditionnée par la remise des armes. Il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens : il enjoindrait à leurs voisins de ne pas insulter un peuple qui s'était rendu aux Romains. » Après avoir rapporté la réponse de César aux leurs, les députés vinrent dire qu'ils se soumettaient à ses ordres. Du haut du mur ils jetèrent dans le fossé, qui était devant la place forte, une si grande quantité d'armes que leurs monceaux atteignaient presque la hauteur du mur et du terrassement : et cependant, comme on le découvrit par la suite, ils en avaient caché et gardé environ un tiers dans la place ; ils ouvrirent les portes, et ce jour-là se passa dans la paix.

33 Sur le soir, César fit fermer les portes et sortir les soldats de la ville, pour prévenir les violences qu'ils auraient pu commettre la nuit contre les habitants. Mais ceux-ci, comme on s'en rendit compte, avaient concerté une surprise : ils avaient cru qu'après leur reddition nos portes seraient dégarnies, ou au moins gardées négligemment ; les uns prirent donc les armes qu'ils avaient gardées et cachées, les autres, des boucliers d'écorce ou d'osier tressé, qu'ils avaient subitement, car le temps pressait, garnis de peaux ; puis, à la troisième veille, ils firent soudain une sortie avec toutes leurs forces du côté où la montée vers nos retranchements était la moins rude. [ texte de la version ]

Le lendemain, on enfonça les portes, que personne ne défendait plus ; nos soldats pénétrèrent dans la ville ; César fit tout vendre à l'encan<sup>1</sup> en un seul lot. Il apprit des acheteurs que le nombre de têtes était de cinquante-trois mille.

Traduction de Maurice Rat ; Garnier-Flammarion (1964)

---

<sup>1</sup> à l'encan : aux enchères

## PREMIERE PARTIE

### QUESTIONS (50 points)

- 1) [lignes 1 à 10] Analysez le discours des Aduatuques. Sur quoi repose l'habileté de l'argumentation ?
- 2) [ligne 21] « Illi...eruptionem fecerunt ». En vous appuyant sur une analyse du texte latin, commentez la traduction proposée. Quel est l'effet produit par la phrase latine ? La traduction le rend-elle ?
- 3) « ne se armis despoliaret ». [ligne 7] Que répond précisément César à cette requête ? Comment réagissent les Aduatuques en paroles et en actes ? Référez-vous au texte latin.
- 4) Montrez, en vous appuyant précisément sur le texte latin, comment l'écrivain César parle du général César. Qu'en déduisez-vous ?
- 5) Ce texte propose une manière d'écrire l'Histoire. Caractérissez-la, comparez-la avec celles que vous avez rencontrées dans vos lectures.

## DEUXIEME PARTIE

### VERSION (50 points)

Traduisez les lignes 28 à 32 (58 mots) :

Celeriter, ut ante Caesar imperaverat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est<sup>1</sup>, pugnatumque<sup>1</sup> ab hostibus ita acriter est ut<sup>2</sup> a viris fortibus, in extrema spe salutis, iniquo loco contra eos qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, cum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad<sup>3</sup> hominum millibus quattuor, reliqui in oppidum rejecti sunt.

1 "concursum est , pugnatumque": passifs impersonnels.

2 "ita ...ut a viris fortibus ...pugnari debuit": comme ont été obligés de se battre des hommes courageux.

3 "ad" : environ.